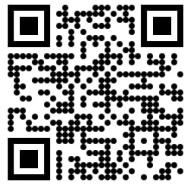




Comité de Soutien pour Une Nouvelle Énergie Pour Guécélard

Pour Être au Courant Restons Branchés



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
JOAFE N° : W723016464
SIRET N° : 883 356 388 00016
Dépôt légal "BnF" N° : 00033432

Bulletin N° 8 - Novembre 2022

L'Édito...

Spécial AG

Comité de Soutien aux Élus-es Municipaux
de la liste
Une Nouvelle Équipe Pour Guécélard



Contact : cs.unepg@gmail.com Site : <https://unenouvelleenergypourquecelard.fr/>
Facebook : [une nouvelle énergie pour guécélard](https://www.facebook.com/une.nouvelle.energie.pour.gu%C3%A9celard)

Notre "Comité de Soutien pour Une Nouvelle Énergie Pour Guécélard" "CS-UNÉPG", créé au lendemain des élections municipales de mars 2020, s'inscrit désormais et durablement dans le paysage associatif communal. Les confinements successifs, la période délicate "Post-Covid" mais aussi et surtout le conflit en Ukraine n'ont pas facilité notre visibilité, les Guécélardaises et Guécélardais étant occupés par biens d'autres problématiques que celles dévolues au monde associatif ! Cependant, la fête des associations 2022 a permis de booster l'intérêt porté par une partie de nos concitoyens à notre association (ses idées, sa finalité...) et, durant ce temps d'échange avec nos élus-es, de sensibiliser à nouveau certains d'entre vous aux sujets ayant trait à la vie de notre commune.

Aussi, afin de continuer à marquer de notre empreinte l'action de notre municipalité (majorité et minorité), nous vous convions, lors de notre seconde Assemblée Générale, à échanger sur les sujets qui vous tiennent à cœur.

Whatt-News ...



La Seconde Assemblée Générale de l'Association "CS-UNÉPG"...



Vendredi 25 novembre 2022
20h30 Petite salle des fêtes de Guécélard



Ordre du Jour :

- Présentation de l'association,
- Bilan des activités,
- Budget, approbation des comptes,
- Désignation des dirigeants au tiers sortant,
- Questions diverses.



Extraits du Conseil Communautaire "Val de Sarthe" du 22 septembre 2022

Le marché de la collecte et du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Déchets Recyclables Multi-matériaux (DRM) arrive à échéance au 31/12/2022. La Communauté de Communes se fait accompagner par un Assistant à Maîtrise Ouvrage (cabinet INDDIGO), pour l'aider à définir la future organisation de la gestion de ces déchets (modalités de pré-collecte, de collecte et de traitement). *A noter : la mission confiée ne porte pas sur la gestion des déchetteries.* Au vu de la date d'échéance très prochaine du marché actuel, et ne pouvant le prolonger par voie d'avenant, la "ComCom" a lancé un appel d'offres pour un marché de collecte et de traitement d'un an, reconductible deux fois 6 mois. Cela permettra d'assurer la gestion de ces flux le temps qu'aboutisse la réflexion globale et la préparation du ou des marchés en lien avec la nouvelle organisation retenue. **Les premières orientations envisagées pour l'avenir (début 2024 au mieux) sont listées ci-dessous :**

Orientation N°1 : Reconductible de la situation actuelle

Orientation N°2 : Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en BAC et en porte à porte une fois tous les 15 jours (C0,5), Collecte des Multi-matériaux en BAC en porte à porte une fois tous les 15 jours (C0,5)

Orientation N°3 : Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en SAC et en porte à porte une fois tous les 15 jours (C0,5), Collecte des Multi-matériaux en BAC en porte à porte une fois tous les 15 jours (C0,5)

Orientation N°4 : Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en BAC et en porte à porte une fois tous les 15 jours (C0,5), Collecte des Multi-matériaux en PAV.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des décisions intercommunales

Mise en Service d'une Maison Médicale à la Suze sur Sarthe... Fin Janvier 2023...



Le projet d'installation de **quatre médecins généralistes en janvier 2023** est en bonne voie....

Les locaux retenus, d'une superficie de 230 m², seront situés au **9, rue Camille Claudel à la Suze-sur-Sarthe**.

Une convention de **mise à disposition des locaux à titre gratuit** sera signée avec le propriétaire du bâtiment, à savoir le Conseil Départemental. Des travaux d'aménagement de ce local sont prévus afin de créer quatre cabinets médicaux. Le montant des travaux est estimé à **147 600 € TTC** par le maître d'œuvre "A3DESS".

La fin du chantier est programmée pour le 13 janvier 2023. A ce jour, seulement 3 des 4 cabinets sont potentiellement occupés, la recherche d'un 4ème confrère est en cours.

Selon la presse (édition Le Maine Libre du 29/09/2022), ce local serait temporaire puisque la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé, incluant d'autres professionnels de santé pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, serait envisagée à plus long terme dans le cadre d'un contrat local de santé avec les médecins.

La Majorité Municipale Décide de Mettre en Vente un Bien Immobilier Communal ...



Lors de la session du Conseil Municipal du 13 septembre 2022, Monsieur Le Maire a proposé aux élus-es présents-es que soit votée la vente d'un bien communal mitoyen du groupe scolaire (cession), en l'occurrence la maison d'habitation située au **67 Rue Nationale**, ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrale "**AN 101**" sur laquelle est construit ce bâtiment. (Actuel accès au groupe scolaire par la route nationale durant les travaux sur le Chemin du Dauphin)

Pour information, nous rappelons que ce bâtiment a servi durant de nombreuses années de logement de fonction pour des enseignants de l'école primaire. De plus, les élus-es de la majorité municipale estiment que ce bien "n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal".

En complément, sans devis ou étude à l'appui, il nous a été précisé que les dépenses indispensables à la remise aux normes de ce logement seraient très élevées et hors d'atteinte avec les ressources financières dont dispose notre commune.

Cette proposition de cession a, durant cette séance du Conseil Municipal, donné lieu à un débat soutenu et laborieux entre les deux parties.

Faute d'être liée à un projet (construction, aménagement, rénovation, etc.), et compte tenu de sa proximité avec le groupe scolaire, **les élus-es de la minorité municipale se sont opposés-ées à la vente de ce bien**. Précisons également que nos demandes de justificatifs chiffrés n'ont pas abouti et que les réponses apportées par la majorité municipale sont restées très vagues. Il n'en reste pas moins qu'à la fin des échanges, **la mise en vente a été votée par les élus-es majoritaires**. Vous pourrez retrouver le contenu de ces débats dans le Procès-Verbal qui sera diffusé après sa validation lors du prochain Conseil Municipal de novembre 2022.

Que penser de ce type de décisions ?

Est-ce le début d'une nouvelle ère qui verrait la vente des locaux et bâtiments municipaux... ?

Ces ventes permettront-elles la réalisation de projets immobiliers assurant à minima le maintien de lieux publics, évitant des « zones blanches » pour les utilisateurs, ou serviront-elles à compenser une capacité financière communale en baisse ?

